



## Délai dépassé concernant levée de réserves

Par **legrand28**, le **08/04/2009** à **17:35**

Bonjour,

Nous avons commandé une cuisine aménagée en novembre 2008

Ils sont venus nous la livrer le 24/01/09. a cette date le poseur est intervenu pour la pose, sauf que des réserves y ont été apportées.

Le four n'a pas été livrés et des portes et tiroir était manquants.

Le four nous a été livré seulement le 11/02/09.

Le poseur nous a fait signé en date du 24/01/09 le procès verbal de réception et nous a mis un délai de 60 à compter de ce jour.

Or il ne sont intervenus que le 08 avril 2009 soit plus de 60 jours (75 jours )comme cela était convenu sur le procès verbal de réception.

Et à cette date soit le 08/04/09 il nous manque toujours encore une porte et des pitons nous sommes encore repartis pour un délai de 60 jours à partir de cette date.

Aujourd'hui étant donné qu'il m'avait comptabilisé des meubles haut et une hotte que je n'avais pas commandé il me l'ont déduit du prix du four et je leur doit donc au jour d'aujourd'hui environ 200 euros.

Ai je le droit de ne pas leur payer cette somme étant donné que le délai de 60 jours a été largement dépassé et que cela fait presque 3 mois d'attente entre la livraison et la pose définitive de ma cuisine qui l'est partiellement aujourd'hui.

Merci de votre réponse

Mme LEGRAND - TEL 06 11 01 41 45